

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 09 avril 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le conseiller Alexandre Roy a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers :
Yvon Larochele
Claude Paulin
Adam Rousseau
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :
Sylvie Champagne

Il y a 21 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Yvon Larochele.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 05 et 19 mars 2018;
 - Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 05 et 19 mars 2018;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 21 mars 2018;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande d'installer un dos d'âne sur la rue des Bernaches;
 - 6.2 Demande d'obtenir la gratuité d'un permis de rénovation;
 - 6.3 Demande de corriger la dérogation mineure 2017-10-0003;
 - 6.4 Demande de commandite pour le gala Tournesol d'Or;
 - 6.5 Réclamation suite au bris d'une boîte aux lettres;
 - 6.6 Adoption du bordereau de correspondance du 26 février au 29 mars 2018;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Équipement informatique;
 - Info 7.2 Présentation du rapport financier au 31 décembre 2017 par RCGT;

- Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2018;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Éclairage public;
 - 9.2 Projet de bail avec la Régie Incendie de Windsor;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2017;
 - 10.2 Programme d'amélioration du réseau routier local;
 - 10.3 Média poste – travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018;
 - 10.4 Offre de services professionnels - assistance technique pendant la construction;
 - 10.5 Appel d'offres sur invitation - rechargement de gravier;
 - 10.6 Balayage des rues;
 - 10.7 Abat poussière;
 - 10.8 Ponceau Productions Porcs Plus;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Création d'une réserve – excédent budgétaire 2017 « réseau d'égout »;
 - 11.2 Remboursement vidange d'une fosse septique;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Mandat à la MRC – demande de modifier les zones R-15 et Rd-9;
 - 12.2 Abrogation de la résolution 171-06.2017 – téléphone cellulaire;
 - 12.3 CPTAQ – demande d'autorisation pour l'aliénation du boisé d'une terre agricole sur les lots 4 099 191 et 4 099 235 du cadastre du Québec – Ferme Fralar s.e.n.c.;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
 - 13.2 Fête nationale 2018;
 - 13.3 Subvention 2018 Bibliothèque Micheline Gilbert;
 - 13.4 Disposition d'un ordinateur portable;
 - 13.5 Contrat- agente de projet MADA;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

092-04.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

7.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 PAR RCGT

Monsieur le maire présente Madame Catherine Arbour de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton qui résume les états financiers au 31 décembre 2017.

093-04.2018 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 05 ET 19 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 05 et 19 mars 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 05 et 19 mars 2018 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTION : 5 POUR

*** **4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 05 ET 19 MARS 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 21 MARS 2018 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume un dossier concernant « internet haute vitesse » pour l'ensemble des 18 municipalités de la MRC.

094-04.2018 6.1 DEMANDE D'INSTALLER UN DOS D'ÂNE SUR LA RUE DES BERNACHES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 233-09.2017;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) propriétaires du secteur Hérons Bernaches demandent d'installer un dos d'âne sur la rue des Bernaches ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que le conseil ne donne pas suite à cette demande.

ADOPTION : 5 POUR

095-04.2018 6.2 DEMANDE D'OBTENIR LA GRATUITÉ D'UN PERMIS DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 26 mars 2018 demandant la gratuité d'un permis de rénovation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer les demanderesses que le conseil ne donne pas suite à cette demande.

ADOPTION : 5 POUR

096-04.2018 6.3 DEMANDE DE CORRIGER LA DÉROGATION MINEURE 2017-10-0003

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 020-01.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 07 mars 2018 demandant que le nom des deux (2) propriétaires soient inscrits ;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure 2017-10-0003 est demandée pour diminuer la marge de recul pour le bâtiment principal du 119 Chanoine Groulx, lots 4 914 850 et 4 099 540 du cadastre du Québec, de 8 mètres à 7,72 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Carole Gosselin et Monsieur Edgar St-Laurent sont propriétaires de cet emplacement depuis octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été construit en 1999 par Monsieur Yvon Larochelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 30 novembre 2017, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous conditions, selon les termes de la résolution CCU-066-11-17;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 08 décembre 2017, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2017-10-0003 pour diminuer la marge de recul de 8 mètres à 7.72 mètres et ce aux conditions suivantes :

QU'il y a un bâtiment accessoire sans fondation localisé dans la marge de recul avant à moins de 8 mètres de l'emprise de la rue. Ce bâtiment doit d'être déménagé conformément à la norme établie par le règlement de zonage 2010-116 ;

QU'un certificat de localisation soit déposé au bureau municipal afin d'établir les marges de recul réelles à 7.72 mètres ;

ET QUE la résolution 020-01.2018 soit ainsi abrogée.

**ADOPTION : 4 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle s'abstient de voter.

097-04.2018 6.4 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA TOURNESOL D'OR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de commandite du 12 mars 2018 pour le gala Tournesol d'or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconnaître la persévérance scolaire et les efforts soutenus des élèves pour leur réussite et la constance dans l'excellence de leurs résultats académiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 100,00\$ soit versée à l'école secondaire du Tournesol dans le cadre du gala Tournesol d'or du 01 juin 2018 ; laquelle dépense est prévue au budget 2018.

ADOPTION : 5 POUR

098-04.2018 6.5 RÉCLAMATION SUITE AU BRIS D'UNE BOÎTE AUX LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 22 février 2018 quant à une réclamation pour bris d'une boîte aux lettres face au 575 rue du Barrage;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que la municipalité autorise le remboursement de cette boîte aux lettres sur présentation de pièces justificatives ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget de voirie.

ADOPTION : 5 POUR

099-04.2018 6.6 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 26 FÉVRIER AU 29 MARS 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 26 février au 29 mars 2018.

ADOPTION : 5 POUR

100-04.2018 7.1 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des soumissions reçues pour l'achat de deux (2) ordinateurs portables avec mallettes et cinq (5) logiciels Office 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'un des ordinateurs portables est requis pour Monsieur le maire et le deuxième, pour l'agent de développement aux loisirs incluant deux (2) mallettes et deux (2) logiciels Office 2016 Petite entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) logiciels Office 2016 Pro sont requis pour le système informatique de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux (2) ordinateurs portables au montant de 909,00\$ chacun, deux (2) mallettes au montant d'environ 50,00\$ chacune, trois (3) logiciels Office 2016 Pro au montant de 519,00\$ chacun et deux (2) logiciels 2016 Petite entreprise au montant de 299,99\$ chacun et ce, selon les termes du courriel du 04 avril 2018 et de la soumission 8544 du 21 février 2018 de la compagnie In-Fo.ca au montant total de 4 074,98\$ excluant les taxes pour l'ensemble de ces équipements informatiques.

ADOPTION : 5 POUR

7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MARS 2018

La directrice générale résume les résultats au 31 mars 2018. Les revenus sont de 2 259 608,23\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 955 237,63\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 9 883,91\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un excédent à date de 1 294 486,69\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Léo Lapierre mentionne que son ponceau en face du 127 rang 6 a été brisé lors du dégivrage de la neige. Il demande qui va réparer le bris. Monsieur le maire Gérard Messier demande à Monsieur Lapierre de faire une demande écrite.

2^e Madame Suzanne Ouellet félicite le conseil municipal pour le déblaiement des fossés du chemin Dion.

Madame Ouellet questionne leur demande de terrain pour un jardin communautaire. Des discussions s'en suivent.

3^e Monsieur Claude Maheux demande des précisions sur le protocole de déneigement. Il désire recevoir une copie pour connaître l'itinéraire. Monsieur le maire Gérard Messier explique que le protocole est en étude présentement. Des discussions s'en suivent.

4^e Madame Marie-Ève Frappier questionne le congédiement de l'agent en loisir. Monsieur le maire Gérard Messier indique qu'une entente est intervenue avec l'agent en loisir et non un congédiement.

Madame Frappier demande pourquoi faire l'achat d'un ordinateur pour l'agent de loisir qui n'est plus en poste. Les élus se questionnent sur l'achat du portable pour l'agent en loisir et en arrivent à la conclusion de faire l'achat d'un seul portable pour l'instant.

5^e Madame Marjolaine Gagné demande des nouvelles de son dossier. Monsieur le maire Gérard Messier l'informe qu'une rencontre est prévue à court terme. Elle recevra un avis de convocation.

6^e Monsieur Jean-Philippe Beaulieu demande de l'information concernant l'écoulement des eaux sur le chemin Labrie. Monsieur le maire Gérard Messier explique que de la neige a été poussée dans le fossé du chemin Labrie par les citoyens. Monsieur Messier annonce qu'à l'automne prochain un envoi postal sera envoyé aux citoyens pour des directives concernant les ponceaux, la neige etc.

7^e Monsieur Vincent Couturier demande de corrections de pente dans les fossés du chemin Labrie pour l'écoulement des eaux. Ce sujet est transmis au comité de voirie.

101-04.2018 9.1 ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants : chemin Dion, rue des Bernaches, St-Pierre et Danny ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu deux (2) soumissions pour l'éclairage au DEL concernant quatre (4) nouvelles lumières de rue, à savoir :

Lignes Électriques FJS	620,00\$ chacune excluant taxes
Expert Services Électriques inc.	597,50\$ chacune excluant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission 53 de la compagnie Expert Services Électriques inc. au montant de 2 390,00\$ excluant les taxes pour l'achat et l'installation de quatre (4) nouvelles lumières de rue à être installées face au 163 chemin Dion (poteau D7LCSX), face au 111 de la rue des Bernaches (poteau SOAOY), face au 135 de la rue St-Pierre (poteau W4M9L) et entre les numéros civiques 321 et 319 de la rue Paquet (poteau E1T4U) ;

ET d'autoriser le branchement final de ces quatre (4) nouvelles lumières par Hydro-Québec.

ADOPTION : 5 POUR

102-04.2018 9.2 PROJET DE BAIL AVEC LA RÉGIE INCENDIE WINDSOR

CONSIDÉRANT QU'un projet de bail pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 a été transmis à la Régie Incendie Windsor;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Windsor demande que le bail soit signé de façon à ce que la date d'échéance concorde avec le bail de la Régie Incendie Windsor et la ville de Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de bail couvrant la période du 01 janvier 2016 au 30 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes du projet de bail avec la Régie Incendie Windsor couvrant la période du 01 janvier 2016 au 30 juin 2020 ;

ET D'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

103-04.2018 10.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2017

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 72 138,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs

du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant total de 496 189\$ (voirie été de 277 152\$ et voirie hiver de 219 037\$).

ADOPTION : 5 POUR

104-04.2018 10.2 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit établir une liste de priorité des travaux routiers pour l'année 2018 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local, laquelle demande est soumise à la députée de Richmond, Madame Karine Vallières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la priorité de voirie pour l'année 2018 soit la suivante :

. rapiéçage d'une partie de la rue de l'Église est et du rang 6 est.

ADOPTION : 5 POUR

105-04.2018 10.3 MÉDIA POSTE- TRAVAUX 2018 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer la population des travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de transmettre par média poste une invitation à toute la population de la municipalité à assister à une rencontre d'information mardi, le 24 avril 2018 à 19h00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 5 POUR

106-04.2018 10.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ASSISTANCE TECHNIQUE PENDANT LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels du 07 mars 2018 de la firme EXP pour assistance technique pendant la construction du projet TECQ 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'étape IV de l'offre de services professionnels du 07 mars 2018 de la firme EXP pour assistance technique pendant les travaux de construction du projet TECQ 2018 au montant de 6 000,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 5 POUR

107-04.2018 10.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RECHARGEMENT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du chef d'équipe aux travaux publics et du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 3 000 tonnes métriques de granulat mélangé de gravier concassé/ardoise 0 ³/₄ (avec un minimum de 25% de gravier) ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour du rechargement de gravier ».

ADOPTION : 5 POUR

108-04.2018 10.6 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le balayage des rues, à savoir :

Myrroy	balai 115,00\$/heure	citerne 90,00\$/heure
Breton	balai 133,00\$/heure	citerne 98,00\$/heure

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de retenir les services des Entreprises Myrroy Inc au tarif horaire de 115,00\$ excluant les taxes pour le balai mécanique et camion citerne laveur au tarif horaire de 90,00\$ excluant les taxes pour le balayage des rues;

QU'une dépense n'excédant pas 5 000,00\$ excluant les taxes soit autorisée ;

ET QUE le chef d'équipe aux travaux publics soit autorisé à faire effectuer les travaux dans les prochaines semaines et ce, durant les heures normales de travail de l'équipe de voirie.

ADOPTION : 5 POUR

109-04.2018 10.7 ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour l'abat poussière, à savoir :

Somavrac	0,287\$/litre
Bourget	0,339\$/litre
Multiroutes	0,359\$/litre

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 23 mars 2018 de la compagnie Somavrac pour l'épandage d'environ 34 000 litres de chlorure de calcium liquide au coût de 0,287\$ du litre, soit un montant de 9 758,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE le chef d'équipe aux travaux publics soit autorisé à faire effectuer l'épandage du calcium liquide durant la 1^{ère} semaine du mois de juin 2018.

ADOPTION : 5 POUR

110-04.2018 10.8 PONCEAU PRODUCTIONS PORCS PLUS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation par l'équipe de voirie d'un nouveau ponceau de quarante-huit (48) pouces à être fourni par le propriétaire de Productions Porcs Plus en remplacement de ceux existants donnant accès à sa propriété par le rang 6 est.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande des explications sur la pose du ponceau. Monsieur le conseiller Michel Frappier dit que ce dossier a été traité par l'inspecteur municipal.

111-04.2018 11.1 CRÉATION D'UNE RÉSERVE – EXCÉDENT BUDGÉTAIRE 2017 – « RÉSEAU D'ÉGOUT »

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer une réserve « réseau d'égout » selon les résultats financiers annuels des revenus et dépenses reliés au réseau d'égout, à compter de l'exercice 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2017 démontre des revenus supplémentaires de 1 360,70\$ et des dépenses inférieures de 5 247,69\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé « Réseau d'égout » la somme totale de 6 608,39\$ selon les résultats financiers 2017.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne des explications.

112-04.2018 11.2 REMBOURSEMENT VIDANGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 290 chemin de la Rivière sud demande le remboursement de la taxe de vidange de fosse septique pour les années 2015 et 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence est branchée à la fosse septique de 2 500 litres du camping du Lion ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires confirment que la fosse septique n'a pas été vidangée en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites et qu'aucun montant n'a été facturé pour la vidange de cette fosse en 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des

conseillers d'autoriser le remboursement d'un montant de 189,38\$ aux propriétaires 290 chemin de la Rivière sud ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget « Vidange des fosses septiques ».

ADOPTION : 5 POUR

113-04.2018 12.1 MANDAT À LA MRC – DEMANDE DE MODIFIER LES ZONES R-15 ET Rd-9

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de modifier les zones R-15 et Rd-9 et modifier les usages permis pour la zone R-15 afin d'ajouter l'usage « entreprise de déneigement » ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a signé l'entente pour les frais de modification de la réglementation d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'urbanisme de la MRC du Val-Saint-François à rédiger l'ensemble de la procédure de modification du règlement d'urbanisme afin de modifier les zones R-15 et Rd-9 et modifier les usages permis pour la zone R-15 afin d'ajouter l'usage « entreprise de déneigement ».

ADOPTION : 5 POUR

114-04.2018 12.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 171-06.2017 – TÉLÉPHONE CELLULAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 171-06.2017 quant à la réclamation d'une somme de 125,02\$;

ET D'autoriser la directrice générale à procéder à l'annulation du service du téléphone cellulaire (819) 571-3613.

ADOPTION : 5 POUR

115-04.2018 12.3 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU BOISÉ D'UNE TERRE AGRICOLE SUR LES LOTS 4 099 191 ET 4 099 235 DU CADASTRE DU QUÉBEC – FERME FRALAR S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE Ferme Fralar s.e.n.c. désire faire l'aliénation de la partie érablière de la ferme laitière ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Frappier désire se retirer de l'entreprise pour prendre sa retraite ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation acéricole est exploitée actuellement par Monsieur Denis Frappier et son fils ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Frappier a toujours l'intention de permettre à l'entreprise de poursuivre l'exploitation agricole sur le lot 4 099 235 (pâturage et foins) ;

CONSIDÉRANT QUE la séparation de la terre en deux parties permettra d'assurer la relève agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'empêchera pas les entreprises agricoles voisines de s'étendre puisque le projet ne pose aucune contrainte supplémentaire quant aux normes de distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 25 mars 2018, recommande la présente demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pur l'aliénation de la partie acéricole de Ferme Fralard s.e.n.c.;

ET QUE le dossier complet soit remis au demandeur, ce dernier assurant l'envoi de sa demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 5 POUR

116-04.2018 13.1 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 13 mars 2018 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son abonnement au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2018-2019 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100,00\$;

ET QUE Messieurs les conseillers Adam Rousseau et Antoine Simard-Lebrun soient désignés représentants de la municipalité aux activités corporatives du CSLE.

ADOPTION : 5 POUR

117-04.2018 13.2 FÊTE NATIONALE 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des correspondances du 15 et 28 mars 2018 du comité de la St-Jean pour les festivités de 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers ;

D'autoriser le comité de la St-Jean (Fête Nationale) 2018 :

- à tenir leurs activités du 22 au 26 juin 2018 (vendredi au mardi) au parc des Pionniers;
- à utiliser, à titre gratuit, le centre communautaire France-Gagnon-Laprade et le vidéoprojecteur pour les activités du 22 au 24 juin 2018;

D'autoriser le débroussaillage du terrain appartenant à la municipalité utilisé antérieurement pour permettre du stationnement supplémentaire et que le chef d'équipe aux travaux publics coordonne les travaux à être effectués ;

D'autoriser que la municipalité assume les frais reliés à la vidange des conteneurs, lesquels frais seront assumés par le poste budgétaire 02.701.50.522 Entretien des terrains et des parcs ;

D'autoriser que les employés de voirie soient affectés aux préparatifs et à la désinstallation des équipements, selon leur horaire régulier de travail les 22 et 26 juin 2018 ;

D'autoriser le prêt de quatre (4) bacs de matières compostables ; lesquels bacs seront apportés et récupérés par l'équipe de voirie ;

D'autoriser le prêt de la camionnette de voirie pour les journées du 23 et 24 juin ; la municipalité se réservant le droit d'utiliser la camionnette en cas de situation d'urgence ;

Qu'une demande soit adressée au comité de la St-Jean 2018 à l'effet qu'un état vérifié des opérations financières soit déposé au conseil municipal ;

ET QUE cette résolution soit transmise au président du comité organisateur et au gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

118-04.2018 13.3 SUBVENTION 2018 BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GILBERT

CONSIDÉRANT l'entente quant à l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales et échanges de services entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Commission Scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2017 déposé le 14 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 500,00\$ soit versé à la bibliothèque municipale Micheline-Gilbert à titre de subvention pour l'année 2018 ;

QUE ce montant soit remis en deux versements de 2 750,00\$ chacun, le premier payable le 07 mai et le deuxième, le 04 septembre 2018;

ET QUE l'achat de livres soit réparti comme suit : 50 % pour les enfants et 50 % pour les adultes.

ADOPTION : 5 POUR

119-04.2018 13.4 DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la disposition d'un ordinateur portable désuet, lequel a été remis à Monsieur Raymond Pélissier.

ADOPTION : 5 POUR

120-04.2018 13.5 CONTRAT - AGENTE DE PROJET MADA

CONSIDÉRANT QUE l'agent de projet de MADA, Monsieur Raymond Pélissier informe la municipalité qu'il met fin à son contrat par sa correspondance du 20 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de l'offre de service de Madame Marie-Eve Mailhot à titre de chargée de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des termes du contrat avec Madame Marie-Eve Mailhot ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Marie-Eve Mailhot, chargée de projet de la politique Municipalité Amie des Aînés et de son plan d'action ;

D'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et Monsieur Adam Rousseau, conseiller et élu responsable des questions des aînés à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la subvention accordée par le Ministère de la Famille.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU AU 06 MARS AU 8 AVRIL 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800180 (C)	6021		2018-03-07	1206	AUMOND ANNE-MARIE	470,00 \$
201800181 (C)	6022		2018-03-15	24	BELL Canada	596,81 \$
201800182 (C)	6023		2018-03-15	37	HYDRO-QUEBEC	3 293,26 \$
201800183 (I)	6024		2018-03-15	940	REVENU QUÉBEC	771,84 \$
201800184 (C)	6025	I	2018-03-13	37	HYDRO-QUEBEC	657,01 \$
201800186 (I)	6026	I	2018-03-22	37	HYDRO-QUEBEC	640,13 \$
201800187 (I)	6027		2018-04-04	37	HYDRO-QUEBEC	3 307,23 \$
Total des chèques émis						9 736,28 \$

COMPTES A PAYER DU 09 AVRIL 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800188 (I)	6061		2018-04-10	18	L'ETINCELLE	96,85 \$
201800189 (I)	6044		2018-04-10	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	995,50 \$
201800190 (I)	6073		2018-04-10	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	29,13 \$
201800191 (I)	6095		2018-04-10	47	VILLE DE SHERBROOKE	38 669,31 \$
201800192 (I)	6033		2018-04-10	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201800193 (I)	6087		2018-04-10	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	2 460,32 \$
201800194 (I)	6090		2018-04-10	54	TARDIF DIESEL INC.	658,95 \$
201800195 (I)	6030		2018-04-10	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	600,17 \$

201800196 (I)	6038	2018-04-10	57	CHERBOURG	67,35 \$
201800197 (I)	6048	2018-04-10	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	863,86 \$
201800198 (I)	6075	2018-04-10	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	9 198,00 \$
201800199 (I)	6055	2018-04-10	76	GROUPE CCL	308,13 \$
201800200 (I)	6062	2018-04-10	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	331,36 \$
201800201 (I)	6040	2018-04-10	112	COMMISSION NORMES EQUITE SANTE	2,34 \$
201800202 (I)	6041	2018-04-10	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	100,00 \$
201800203 (I)	6096	2018-04-10	135	VILLE DE WINDSOR	73 436,00 \$
201800204 (I)	6085	2018-04-10	145	SHERLENN INC.	82,51 \$
201800205 (I)	6049	2018-04-10	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	1 664,07 \$
201800206 (I)	6060	2018-04-10	169	JUHOULE	1 103,76 \$
201800207 (I)	6035	2018-04-10	173	CABLE-AXION INC.	530,67 \$
201800208 (I)	6054	2018-04-10	201	GREAT WEST	2 774,05 \$
201800209 (I)	6074	2018-04-10	231	POMPEX INC.	1 309,03 \$
201800210 (I)	6063	2018-04-10	233	LOCATION WINDSOR	195,41 \$
201800211 (I)	6052	2018-04-10	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	32,00 \$
201800212 (I)	6077	2018-04-10	276	REVENU DU Canada	8 990,68 \$
201800213 (I)	6076	2018-04-10	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	784,58 \$
201800214 (I)	6078	2018-04-10	278	REVENU DU QUEBEC	21 698,09 \$
201800215 (I)	6051	2018-04-10	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	664,80 \$
201800216 (I)	6082	2018-04-10	300	SANI ESTRIE INC.	5 659,21 \$
201800217 (I)	6057	2018-04-10	308	GROUPE ULTIMA INC.	309,00 \$
201800218 (I)	6042	2018-04-10	309	CROIX-ROUGE CANADIENNE -DIV. QUEBEC	372,00 \$
201800219 (I)	6080	2018-04-10	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	4 264,42 \$
201800220 (I)	6070	2018-04-10	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800221 (I)	6086	2018-04-10	455	SINTO INC.	89,11 \$
201800222 (I)	6036	2018-04-10	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	473,98 \$
201800223 (I)	6083	2018-04-10	482	SEAO	39,63 \$
201800224 (I)	6072	2018-04-10	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	6 584,99 \$
201800225 (I)	6066	2018-04-10	498	MAURICE JEAN-LUC	229,50 \$
201800226 (I)	6089	2018-04-10	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	497,69 \$
201800227 (I)	6093	2018-04-10	506	UAP INC.	570,21 \$
201800228 (I)	6067	2018-04-10	536	MEGABURO	162,38 \$
201800229 (I)	6050	2018-04-10	577	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	2 149,13 \$
201800230 (I)	6029	2018-04-10	694	AMAROUCHE FATEH	741,00 \$
201800231 (I)	6065	2018-04-10	723	MARCHE ST-FRANCOIS	51,40 \$
201800232 (I)	6068	2018-04-10	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800233 (I)	6091	2018-04-10	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	772,30 \$
201800234 (I)	6094	2018-04-10	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	292,54 \$
201800235		2018-04-10	940	REVENU QUÉBEC	99,65 \$
201800236 (I)	6046	2018-04-10	965	DUPUIS MARYSE	154,48 \$
201800237 (I)	6088	2018-04-10	972	SYLPROTEC	132,22 \$
201800238 (I)	6058	2018-04-10	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	3 906,24 \$
201800239 (I)	6069	2018-04-10	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	327,47 \$
201800240 (I)	6056	2018-04-10	1053	GROUPE ENVIRONEX	189,70 \$
201800241 (I)	6092	2018-04-10	1114	TRAITEMENT D'EAU SHERBROOKE	2 911,11 \$
201800242 (I)	6034	2018-04-10	1125	BOISVERT CINDY	203,68 \$
201800243 (I)	6039	2018-04-10	1174	COMITE DE LOISIRS-	12 500,00 \$
201800244 (I)	6059	2018-04-10	1184	JUBINVILLE ET ASSOCIES	258,69 \$
201800245 (I)	6047	2018-04-10	1186	ECOLE SECONDAIRE DU Tournesol	100,00 \$
201800246 (I)	6037	2018-04-10	1189	CENTRE SERVICES PARTAGES DU QUÉBEC	86,00 \$
201800247 (I)	6031	2018-04-10	1206	AUMOND ANNE-MARIE	835,00 \$
201800248 (I)	6097	2018-04-10	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	104,09 \$
201800249 (I)	6081	2018-04-10	1236	ROUSSEAU CHANTAL	300,00 \$
201800250 (I)	6028	2018-04-10	1240	8348871 canada inc. -Longus Estrie	7 588,36 \$
201800251 (I)	6071	2018-04-10	1241	PAULIN CLAUDE	65,79 \$
201800252 (I)	6032	2018-04-10	1264	BANQUE DE MONTREAL	277,50 \$
201800253 (I)	6084	2018-04-10	1274	SFL PLACEMENTS	427,66 \$
201800254 (I)	6053	2018-04-10	1276	GRAV-I-TECH	189,71 \$
201800255 (I)	6043	2018-04-10	1277	DAIGLE GUYLAINE & LEBLANC CHRISTIAN	189,38 \$
201800256 (I)	6064	2018-04-10	1278	MAILHOT MARIE EVE	2 500,00 \$
201800257 (I)	6098	2018-04-10	1279	WASTE MANAGEMENT	3 371,70 \$

Total des chèques émis

227 967,44 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

32 588.16\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

16 048.22\$

121-04.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 09 avril 2018 au montant de 227 967,44\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

******* Monsieur le maire, Gérard Messier apporte des précisions concernant la période de questions. Il demande la collaboration des citoyens lors de la pose de leur question personnelle.

1^e Monsieur Jacques Dion mentionne que les citoyens déposent la cendre de poêle dans les fossés. Le comité de l'environnement a déjà commenté ce dossier dans leur communiqué.

2^e Madame Josée Roy désire donner des explications supplémentaires pour le dossier du jardin communautaire.

3^e Monsieur Mike Pezzi remercie le conseil municipal pour la lettre d'appui concernant le transport scolaire de son enfant.

4^e Madame Suzanne Ouellet demande que la correspondance concernant le jardin communautaire soit envoyée à la présidente ou la secrétaire du comité d'environnement.

Madame Ouellet demande des informations concernant l'asphaltage du chemin Dion. Monsieur le conseiller Claude Paulin répond qu'une rencontre avec les citoyens est en préparation.

5^e Monsieur Claude Maheux trouve que le montant accordé pour la pose du calcium est très élevé. Monsieur Maheux n'est pas en accord avec la pose de calcium durant l'été et l'hiver car cela brise les chemins.

Monsieur Claude Maheux demande une rencontre avec Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun pour un dossier particulier.

122-04.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h08.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière